Date de publication : 19/12/2023

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 085-200059079-20231214-D15_12_2023-DE

# DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14/12/2023

**COMMUNE DE SEVREMONT**
**Numéro interne de l'acte : D15.12.2023**

**Objet : D15.12.2023 RESSOURCES HUMAINES-MISE EN PLACE D'UNE MODULATION DU TEMPS DE TRAVAIL POUR LES AGENTS DES SERVICES TECHNIQUES**

| NOMBRE DE MEMBRES |
|---|
| En exercice : 27 |
| Présents : 18 |
| Pouvoirs : 5 |
| Nombre de suffrages : 23 |

Date de convocation
05/12/2023

Date d'affichage
05/12/2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :
../../....

et publication du :
../../....

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze décembre, à dix-neuf heures, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ROY Jean-Louis.

**Etaient présents** :
Mme BERNARD Anita, M. BERNARD Ludovic, Mme BITEAU Alexandra, M. CLAIRGEAUX Eric, M. CORNUAU Albert, M. DESNOUHES Laurent, Mme GUICHETEAU Magalie, M. GUILLOTEAU Bernard, M. HERITEAU Antoine, Mme JOLY Véronique, Mme LUMET Anne-Claude, M. MARTINEAU Bernard, Mme RAVAUD Céline, Mme ROCHAIS Marie-Odile, M. ROY Jean-Louis, M. STEENO Nicolas, M. TETAUD Francis, Mme YVAI NURDIN Adeline

**Procuration(s)** :
Mme CHARRIER Emilie donne pouvoir à Mme GUICHETEAU Magalie, Mme DUBIN Nathalie donne pouvoir à M. DESNOUHES Laurent, M. LANOUE Nicolas donne pouvoir à Mme BITEAU Alexandra, M. RIGAUDEAU Christian donne pouvoir à M. MARTINEAU Bernard, M. SCHMUTZ Alain donne pouvoir à M. GUILLOTEAU Bernard

**Etai(ent) absent(s)** :
Mme RANTIERE Charlène

**Etai(ent) excusé(s)** :
Mme BLOUIN Anaïs, Mme CHARRIER Emilie, Mme DUBIN Nathalie, M. LANOUE Nicolas, Mme LUMINEAU Catherine, M. PASQUEREAU Johann, M. RIGAUDEAU Christian, M. SCHMUTZ Alain

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. CLAIRGEAUX Eric

**Objet : D15.12.2023 RESSOURCES HUMAINES-MISE EN PLACE D'UNE MODULATION DU TEMPS DE TRAVAIL POUR LES AGENTS DES SERVICES TECHNIQUES**

Monsieur le Maire rappelle qu'actuellement, le rythme des agents des services techniques est de 70 heures sur 2 semaines, avec une journée de récupération tous les 15 jours.

Pour le service espaces verts, durant les périodes de forte activité, il est compliqué de trouver de trouver du personnel saisonnier formé d'où la proposition de mise en place de cette modulation.

Les objectifs de celle-ci sont :

- Répondre au mieux aux besoins du service.
- Avoir plus d'heures travaillées pendant une période donnée (du 10 avril au 30 juin, soit 12 semaines) où ces besoins sont les plus importants : entretien plus poussé des terrains de football, tonte des espaces verts.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 085-200059079-20231214-D15_12_2023-DE

Monsieur le Maire propose d'augmenter le temps de travail du service espaces verts par une révision du cycle de travail pendant la période du 10 avril au 30 juin (suppression des jours de récupération) :

- Les agents travaillent du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 15 soit 38,75 heures de travail hebdomadaires
- Conséquences
  - 3,75 heures supplémentaires par semaine, 45 heures sur la période donnée, 360 heures sur le service (8 agents)
  - 0,79 ETP supplémentaire sur la période (360 heures/455,01 heures)

En ce qui concerne la récupération des heures supplémentaires faites, deux modalités seraient possibles :

- Récupération de toutes les heures supplémentaires effectuées
- Récupération de la moitié des heures effectuées, l'autre moitié étant rémunérée en heures supplémentaires.

Le comité social territorial, dans sa séance du 27 novembre 2023, a émis un avis favorable à cette modification.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à la majorité des présents et représentés, les propositions de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 22, Contre : 0, Abstention : 1)

Le Secrétaire de séance,
Eric CLAIRGEAUX

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à SEVREMONT
Pour le Maire, Bernard MARTINEAU, 1er Adjoint

MAIRIE DE SEVREMONT
85700